

APPEL A PROPOSITIONS

Programme de professionnalisation normand 2024

Axe 5 : Prise en compte du handicap

pour les acteurs et actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion

Une initiative de la Région Normandie et de l'Etat avec le soutien de l'Agefiph sous la maitrise d'œuvre du Carif-Oref de Normandie

Contacts : Elisabeth Marmontel et Diana Llorente
emarmontel@cariforefnormandie.fr; 02 31 46 98 72
dlllorente@cariforefnormandie.fr 02 35 73 98 89





LA MISSION PROFESSIONNALISATION PORTEE PAR LE CARIF-OREF DE NORMANDIE

professionnalisation@cariforefnormandie.fr

L'Etat et la Région Normandie portent la volonté d'accompagner les acteurs normands au travers d'une mission professionnalisation et en particulier d'un programme dont la mise en œuvre est confiée au Carif-Oref de Normandie.

Ce programme a vocation à renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et à contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et pour répondre aux besoins partagés des professionnels. Il **visé tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion** pour favoriser la mixité des publics et une culture partagée.

Le programme de professionnalisation est un programme régional de référence inter réseaux, inter structures, complémentaire aux programmes de professionnalisation de chaque réseau.

Il se caractérise par une volonté de renforcer une offre multimodale de professionnalisation et de proposer régulièrement de nouvelles actions et thématiques.

Enfin, le programme est en lien avec les politiques publiques ainsi qu'avec les besoins partagés des acteurs

Cet appel à propositions portera sur les actions du handicap du programme de professionnalisation 2024

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE :

A. Les thèmes retenus

Cet appel à propositions dédié aux actions sur le handicap fait suite à une démarche de recueil des besoins de professionnalisation en lien avec les têtes de réseaux (formation, orientation, IAE), et avec l'Agefiph, la Région, la Dreets. Les demandes individuelles exprimées par les participants lors des sessions de formation sont également prises en compte.

Enfin, les actions identifiées dans l'axe 5 du programme porté par le Carif-Oref sont envisagées en complémentarité aux actions proposées par l'Agefiph Normandie. La Ressource Handicap Formation incarne le nouveau positionnement de l'Agefiph en matière de formation professionnelle et d'alternance. Elle permet d'actionner le levier de la compensation pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de droit commun, et de sécuriser les parcours pour soutenir en volume et en qualité les entrées en formation.

B. La multimodalité

Autant que possible, nous préconisons le recours à la multimodalité dans le traitement des actions.

En effet certains aspects peuvent donner lieu à des séquences à distance tels que des temps d'appropriation de ressources ou des temps de présentation et permettent d'éviter les déplacements... tandis que d'autres nécessitent le présentiel car ils sont organisés autour d'échanges ainsi qu'autour d'activités d'apprentissage telles que des mises en situation, des études de cas en petits groupes...

Le recours à la multimodalité dans la réalisation des actions nécessite la transmission au Carif-Oref de Normandie de preuves adaptées aux différentes situations pédagogiques mobilisées comme précisé dans l'annexe 4 de cet appel à propositions.

C. La démarche Qualiopi

Le Carif – Oref de Normandie, en tant que maître d'œuvre des actions de professionnalisation, est déclaré organisme de formation auprès de la Dreets de Normandie. Il est titulaire de la certification Qualiopi, délivrée le 28 octobre 2021 au titre de la catégorie "actions de formation".

Le Carif – Oref de Normandie co-construit son programme de formation avec des prestataires qui répondent à cet appel à propositions et qui sont ses sous-traitants, au sens du référentiel Qualiopi.

A ce titre, le Carif-Oref de Normandie élabore, dans le cadre de cet appel à propositions, une liste d'exigences applicables aux prestataires sous-traitants, découlant d'une analyse transversale du référentiel Qualiopi (cf. Annexe 3) et demande aux répondants de se référer à ce document pour apporter leur réponse.

Comme tous les organismes de formation faisant appel à des financements publics ou mutualisés, les prestataires sous-traitants répondant à l'appel à propositions doivent être certifiés Qualiopi. Un justificatif de la certification doit être joint au dossier de réponse. En l'absence de ce document, la candidature de l'organisme sera d'office rejetée.

Le programme régional de professionnalisation comprend :

- Des actions sous-traitées à des prestataires

- Des actions partenariales mises en place avec différents acteurs régionaux ;

Pour rappel, le programme propose les axes suivants :

Axe 1 : Comprendre l'environnement Emploi Formation Orientation en mutation constante

Axe 2 : Orienter et accompagner les personnes pour sécuriser les parcours

Axe 3 : Pratiques pédagogiques

Axe 4 : Culture numérique dans les pratiques professionnelles

Axe 5 : Prise en compte du handicap

Axe 6 : Les rendez-vous du Carif-Oref

Le programme de professionnalisation pourra être décliné selon différentes modalités :

- Des actions de formation multimodales,
- Des webinaires

Les actions misent autant que possible sur les échanges de pratiques et sont en lien, également autant que possible, avec la situation professionnelle des participants attendus.

IDENTIFICATION

Le Carif-Oref de Normandie est un Groupement d'intérêt public depuis le 1^{er} janvier 2018 co-financé par l'Etat, la Région et co-piloté par ces instances et les partenaires sociaux.

Le Carif-Oref de Normandie, est un outil d'aide à la décision, lieu d'informations, d'échanges et de formation des acteurs et des actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion.

Carif-Oref de Normandie

Site de Caen/siège social

Unicité

10 rue Alfred Kastler

Bâtiment A

14000 Caen

Site de Rouen

Atrium

115 boulevard de l'Europe

BP 1152

76176 Rouen Cedex 1

PUBLICS CONCERNES

Le programme régional de professionnalisation vise tous les acteurs et actrices de l'emploi, formation, orientation professionnelles et de l'insertion.

CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTION

- **Durée** : Les actions en présentiel sont d'une durée de 1 à 5 jours. Les sessions peuvent être fractionnées dans le temps. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter. Lors des bilans de formation, les participants sont souvent demandeurs d'une journée de retour sur les pratiques à 3 ou 6 mois. **Si vous pensez qu'un retour de pratiques soit intéressant à prévoir pour la formation que vous proposez, merci de l'indiquer et de l'argumenter. Le Carif-Oref de Normandie doit cependant pouvoir retenir votre proposition de formation, avec ou sans l'option du retour de pratiques.**

En revanche, les webinaires ne sont pas soumis à ces durées minimales.

- **Calendrier** : les dates seront proposées en dehors des vacances scolaires de la zone B. Les dates définitives seront arrêtées en concertation avec les correspondantes du programme du Carif-Oref de Normandie.
- **Modalités : toutes les formes sont possibles : présentielle, à distance, hybride, webinaires**
Les financeurs publics souhaitent que les actions auxquelles ils contribuent dans le cadre du programme puissent permettre de toucher largement les acteurs normands compte tenu du périmètre géographique régional composé de 5 départements.

Concernant les formations en présentiel ou hybrides : Des facteurs peuvent perturber ou empêcher le déroulement de l'action de formation comme les différents confinements que nous avons vécus. Le sous-traitant retenu devra autant que possible proposer des modalités pédagogiques révisées, appropriées (formation à distance, classe virtuelle...) ou adaptées aux circonstances. Cette possibilité doit être annoncée dès la réponse à l'appel à propositions.

- **Nombre de participants** : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.
- **Lieu de déroulement de l'action** : Les actions en présentiel se dérouleront en principe dans les locaux du Carif-Oref de Normandie à Caen ou à Rouen. Le Carif-Oref de Normandie peut mettre à disposition des prestataires sous-traitants, sur leur demande, paperboard, vidéoprojecteur et connexion internet.

- Les actions à distance s'appuieront sur des outils et produits fournis et/ou portés par le prestataire sous-traitant. A voir selon l'action.

FINANCEMENT, COUT

Le coût d'intervention est exprimé en coût total et par journée, toutes taxes comprises (TTC), tous frais compris.

Ce coût comprend :

- Les frais pédagogiques d'animation, de préparation (y compris photocopie des supports de formation),
- Si tel est le cas, la plateforme et les outils web utilisés (Classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)
- Et les frais de déplacements, restauration et hébergement du (ou des) formateur(s).

Ces différents coûts sont à identifier de façon distincte.

MODALITES PRATIQUES

La proposition faite par votre organisme pourra porter sur une ou plusieurs actions de formation et devra être établie à partir du dossier de réponse suivant :

- La présentation de l'organisme – annexe 1
- Un descriptif par action de formation proposée – annexe 2.
- Les exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants – annexe 3
- Les types de preuves applicables en fonction des situations pédagogiques – annexe 4
- L'évaluation de l'atteinte des objectifs envisagée – annexe 5
- Le déroulé pédagogique - annexe 6

L'annexe 7 (bilan de la formation par le formateur) est jointe à ce dossier à titre d'information des documents attendus pour les prestataires qui seront retenus.

Pour information, des supports powerpoint et word logotypés fournis par le Carif-Oref sont à utiliser pour la réalisation des actions. Ils peuvent être communiqués sur demande dans le cadre de la réponse à cet appel à propositions.

Les objectifs généraux des actions sont fixés. Cependant, les variantes par rapport aux spécifications de l'appel à propositions seront analysées.

L'appel à propositions est notamment consultable sur :

- Le site du Carif-Oref de Normandie : <http://www.cariforefnormandie.fr/>
- Le site du Prith Normandie : prith-normandie.fr
- Les réseaux sociaux du Carif-Oref de Normandie (Linkedin et twitter)
- PROfil d'info, l'actualité emploi formation : <https://www.profilinfo.fr/>
- Scoop it innovation et transformation pédagogique du Carif-Oref : <https://www.scoop.it/topic/innovation-et-transformation-pedagogique>
- La communauté « Investir dans les compétences en Normandie » : https://www.extranet-acteurs-competences.emploi.gouv.fr/jcms/p1_16048/fr/investir-dans-les-competences-en-normandie

Le choix des prestataires sous-traitants sera effectué par un comité de sélection composé de la Région, l'Etat, le Carif-Oref de Normandie et l'Agefiph. Les membres ne peuvent en aucun cas appartenir à des organismes répondant à l'appel à propositions. Le choix est fait à partir des critères d'analyse suivants :

- Contenu de l'offre : Compréhension de la demande, originalité de la réponse, clarté de la présentation de la proposition, complétude de la proposition ; objectifs de formation généraux et objectifs opérationnels, durée et séquençement, contenus de formation, adaptation aux situations de handicap : 40%
- Méthode et organisation pédagogique : une attention particulière sera portée à la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations..., suivi pédagogique et capacité à individualiser), aux outils d'animation, aux supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), aux réseaux d'échange et de partage (forum), aux moyens postérieurs à la formation : documentation, partage d'expériences...25%
- Moyens humains : expérience de l'organisme, expertise de l'intervenant dans le domaine : 15%
- Indicateurs et modalités d'évaluation des acquis : 10%
- Coût de la prestation et budget détaillé donnant lieu à une présentation claire et précise : 10%

Démarche « Qualité » de l'organisme :

Le répondant doit être titulaire de la certification "Qualiopi" pour la catégorie d'actions qu'il propose. Un justificatif devra impérativement être joint au dossier de réponse. En l'absence de ce document, la candidature de l'organisme ne sera pas examinée. De plus, la certification Qualiopi de l'organisme doit être en cours de validité au moment de la réalisation des actions.

Les dossiers non-complets ne seront pas instruits. Il est impératif de fournir les informations attendues dans les annexes 1 ,2 ,3 ,5 et 6. Seul le comité de sélection sera destinataire des contenus fournis. Le Carif-Oref s'engage à ne pas utiliser les contenus fournis à d'autres fins qu'en tant que réponse à l'appel à propositions, sans l'accord du répondant.

Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec les correspondantes du programme.

Le Carif-Oref se réserve le droit de décaler ou de suspendre l'une ou l'autre des actions au regard du budget consolidé et des moyens mobilisables.

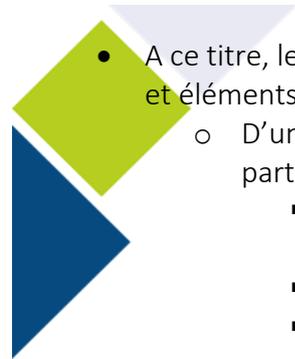
MODALITES ADMINISTRATIVES

Les actions en présentiel auront lieu à Caen et/ou à Rouen, la plupart du temps.

Les propositions retenues feront l'objet d'un contrat de prestation entre le Carif-Oref de Normandie et le prestataire sous-traitant retenu.

En fonction des demandes des professionnels et du nombre d'inscrits, toute action retenue pour le programme 2024 pourra faire l'objet, en accord avec le prestataire sous-traitant, d'un renouvellement en 2025, voire en 2026. En cas de renouvellement, les conditions de réalisation de l'action seront définies par un avenant au contrat de prestation.

- **Le Carif-Oref de Normandie est déclaré organisme de formation.** Il gère donc l'inscription des participants, la facturation et les conventions avec les participants et fournit les feuilles d'émargements ainsi que les certificats de réalisation pour chacun des participants qui fait appel à son OPCO. Pour pouvoir répondre aux contrôles administratifs et contrôles de service fait, en tant qu'organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s'engager à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui permettent d'établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans.

- 
- A ce titre, le Carif-Oref demande aux prestataires sous-traitants retenus de lui fournir tous les documents et éléments de preuves requis par la réglementation. Le Carif-Oref se réfère
 - D'une part aux exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants en annexe 3, en particulier, le prestataire sous-traitant retenu s'engage à transmettre au Carif-Oref de Normandie :
 - Le déroulé pédagogique tel que proposé en annexe 6 et son adaptation si besoin par rapport aux sessions réalisées en fonction des participants
 - Les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires
 - Les supports utilisés durant la formation, les ressources pédagogiques accompagnées de leur notice d'utilisation et la webographie/bibliographie sur la thématique traitée.

A noter ! Les supports utilisés dans le cadre de la formation devront respecter la charte graphique du Carif-Oref de Normandie : ils devront être logotypés et datés conformément au modèle fourni par le Carif-Oref, compte tenu de la relation de sous-traitance. Ce modèle peut être remis sur demande dans le cadre de la réponse à cet appel à propositions.

- Le document décrivant, pour chacun des objectifs opérationnels de l'action, les indicateurs et modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs ainsi que les preuves des résultats obtenus par les participants (voir l'annexe 5)
- Le bilan à la fin de la formation selon le modèle remis par le Carif-Oref de Normandie en annexe 7

L'ensemble des pièces attendues tout au long de la réalisation de la prestation figurent dans les annexes 3 et 4 du présent appel à propositions.

- D'autre part, le Carif-Oref s'assure du respect de la réglementation par ses sous-traitants. A ce titre, il se réfère en particulier au guide des formations multimodales édité par le FFFOD en 2019 pour identifier les pièces justificatives qu'il demandera aux prestataires sous-traitants, une fois leur prestation réalisée (cf. annexe 4.) à savoir, dans le cadre d'un parcours multimodal, tous les éléments d'information et les données attestant de la participation du stagiaire aux activités pédagogiques et échanges y compris ceux issus des outils numériques (si formation ou séquence à distance, extraction de LMS pour le positionnement s'il existe, temps de connexion, réalisation des activités, résultats aux quiz), et les résultats obtenus aux évaluations. Un tableau d'assiduité pourra être éventuellement fourni par le Carif-Oref pour établir les attestations de formation.
- D'autres documents ou informations seront demandés impérativement dans le cadre de la relation de sous-traitant liés au respect de la réglementation :
 - Une copie de son extrait KBis ou de son immatriculation auprès de l'URSSAF ;
 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
 - Une [attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF](#) lorsque le montant des prestations réalisées pour le donneur d'ordre est d'au moins 5 000 €.
- Enfin, le Carif-Oref de Normandie gère les questionnaires de satisfaction.

L'ouverture de l'action sera confirmée au prestataire sous-traitant 10 jours avant la date de démarrage prévue, au plus tard. La liste des participants lui sera communiquée préalablement.



CALENDRIER

- **Les propositions sont à adresser pour le 23 octobre 2023 à 12h au plus tard :**
 - En version papier à :
 - Carif-Oref de Normandie - Unicité - 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN, à l'attention d'Elisabeth Marmontel
 - Et en version numérique à emarmontel@cariforefnormandie.fr en format word ou pdf. Merci de ne pas utiliser **un format image**.
- Publication de l'appel à propositions : **27 septembre 2023**.
- Date limite des réponses : **23 octobre 2023 à 12 heures** au plus tard
- Examen des réponses : **novembre 2023**
- Si nécessaire, des compléments pourront être demandés 1^{ère} quinzaine d'octobre.
- Période de mise en œuvre : de **février à décembre 2024**.

S'ils ne comprennent pas certains points de l'appel à propositions, les répondants ont la possibilité d'adresser des questions par mail.

Les répondants seront informés de la décision du comité de sélection courant novembre.

Sont soumises à proposition, les actions de professionnalisation soulignées de l'axe 5

Ne relèvent pas de cet appel à propositions, les actions en italique :

- Des actions de 2023 qui ont fait l'objet d'un contrat de prestation de formation avec une clause de renouvellement incluse pour 2024
- Les actions directement traitées par le CARIF OREF et ses partenaires

Les intitulés des actions ne sont pas définitifs et pourront être modifiés, de même que le classement et la répartition des différentes actions.

• Axe 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Approche du handicap

- *Action 5-1 : Action socle pour les référents Handicap dans les OF, les CFA, les instituts de formation sanitaire et sociale*
- Action 5-2 : Accueillir les personnes en situation de handicap

Méthodologies en pédagogie adaptée

- *Action 5-3 : Aménagements et adaptations pédagogiques pour les personnes en situation de handicap en formation*

Zoom sur les différentes typologies de handicap

- *Action 5-4 : Sensibilisation au handicap moteur et aux maladies chroniques invalidantes et/ou évolutives*
- *Action 5-5 : Sensibilisation au handicap psychique et au handicap intellectuel*
- *Action 5-6 : Sensibilisation aux troubles du neuro-développement (« dys », spectre autistique et TDAH (troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité)*
- *Action 5-7 : Troubles des apprentissages : adapter son approche pédagogique*
- Action 5-8 : Sensibilisation à la démarche métacognitive pour accompagner les personnes qui ont des troubles du neuro-développement



CONTENU DES ACTIONS



AXE 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

A. Approche du handicap

Action 5-2 : Accueillir les personnes en situation de handicap

Public visé :

Tous professionnels des organismes de formation, des CFA, et des instituts de formation sanitaire et sociale, conseillers de Pôle emploi, de Cap Emploi, des Missions Locales, des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Objectifs généraux

- Identifier l'accueil adapté aux personnes en situation de handicap
- Adapter sa communication pour aborder la question du handicap
- Envisager sa communication en fonction des différents médias de communication

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ;
- Mises en situations
- 1 jour en présentiel

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Prévoir 4 sessions à répartir sur les 2 semestres 2024, 2 à Caen et 2 à Rouen

***Nota :** Cette action serait ouverte aux débutants sur la question du handicap. Il serait préconisé de n'avoir suivi aucune action sur le handicap avant celle -ci.*



C. Zoom sur les différentes typologies de handicap

Action 5-8 : Sensibilisation à la démarche métacognitive pour accompagner les personnes qui ont des troubles du neuro-développement

Public visé :

Les professionnels de l'accompagnement de la personne en recherche d'emploi ou en orientation.

Les participants auront nécessairement suivi l'action 5-6 sur la sensibilisation aux troubles du neuro-développement (« dys », spectre autistique et TDAH (troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité)

Objectifs généraux

- Identifier les éléments clés de l'accompagnement d'une personne avec troubles du neuro-développement pour mettre en place les bonnes stratégies
- Découvrir la boîte à outils de base pour remédier à certains types de problèmes (attention, planification, mémorisation)

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ;
- Mises en situations
- Echanges et partage des expériences
- Préciser la forme envisagée, présentiel ou mixte ou à distance et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Prévoir 2 sessions, à répartir sur l'année. Durée équivalente à 2 jours maximum

Format à proposer (présentiel, hybride ou distanciel)

Contacts en charge du programme de professionnalisation :

- Elisabeth Marmontel, emarmontel@cariforefnormandie.fr; 06 31 67 86 09
- Diana Llorente, dlllorente@cariforefnormandie.fr; 02 35 73 98 89



ANNEXES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Annexe 6 : DEROULE PEDAGOGIQUE

Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Coordonnées de l'organisme

Nom :

Adresse :

Tél. : Fax :

Mail : Site Internet :

Date de création : Forme juridique :

Numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de formation :

Date et nature de la certification QUALIOPF obtenue et période de validité.....

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Nombre de salariés dans votre structure :

Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de l'emploi-formation-orientation. Précisez vos références clients

Décrivez votre activité de formation en rapport avec votre réponse à cet appel à propositions

Précisez les outils utilisés pour maintenir votre veille sur les méthodes pédagogiques et donner quelques exemples d'utilisation.....

A joindre impérativement Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées.

Précisez les actions de professionnalisation suivies dans les trois dernières années par le (la) formateur(trice) ainsi que celles envisagées.

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile.

Nom – Prénom – Fonction du signataire

Certifié exact, signature, cachet de l'organisme

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

2. Numéro de l'action

3. Objectifs généraux et objectifs opérationnels

Reprendre les objectifs généraux en les déclinant en objectifs opérationnels et évaluables (annexe 5).

4. Prérequis : Indiquez si des prérequis sont nécessaires et les modalités d'évaluation envisagées à l'entrée de la formation.

5. Durée de l'action : Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (pour les présentiels : minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours ... Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier. Ces durées minimales ne s'appliquent pas aux webinaires.

6 Nombre de participants : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.

7. Dates (Hors vacances scolaires de la zone B) : Vous proposez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquez vos disponibilités précises (dates) en accord avec les périodes du calendrier prévisionnel quand il est inscrit dans le présent appel à propositions.

8. Contenus, durée et séquençement : Précisez de manière détaillée, séquencée et avec leur durée indicative, les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. Ils doivent être clairement formulés de manière à permettre aux professionnels de s'inscrire en connaissance de cause (annexe 6).

9. Méthode et organisation pédagogiques : Précisez la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, le suivi pédagogique et la capacité à individualiser), les outils d'animation, les supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), les réseaux d'échange et de partage ainsi que les moyens postérieurs à la formation envisagés. L'innovation pédagogique sera particulièrement appréciée (annexe 6).

10. Adaptation aux situations de handicap : Vous mettez en évidence les adaptations pédagogiques que vous êtes susceptibles de mettre en oeuvre. A minima, si besoin, vous acceptez d'intégrer, sur proposition du Carif-Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.

11. Moyens humains : Présentez-le(s) profil(s) du-de la (ou des) intervenant-te(s) en précisant la nature de ses (leurs) qualification(s) et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre impérativement le CV du (de la) formateur(trice) intervenant(e) sur la (les) action(s) concernée(s)**

12. Evaluation de l'action : Décrivez les indicateurs/ modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels de l'action proposée. Merci de renseigner l'annexe 5. Une fois la formation réalisée, prévoyez de communiquer les preuves des résultats obtenus par les participants au Carif-Oref de Normandie. Des items de l'annexe 5 sont repris dans l'annexe 6 pour identifier les liaisons entre les différents documents à renseigner.

Nota : L'évaluation des acquis est évaluée par le sous-traitant retenu. L'évaluation de satisfaction de la formation est prise en charge par le Carif-Oref.

13. Coût de l'action : Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût total et par journée TTC, tous frais compris. Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques, ...) et les frais de déplacement qui sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

14. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action) : Rédigez une « accroche » (500 caractères espaces compris maximum) pour présenter l'action proposée. **Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider les choix par les professionnels.** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

		Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
		Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Attention	Critères	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions			
	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation			
Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les prestations publiques	<p>1) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.</p> <p><i>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.</i></p>	<p>Le sous-traitant renseigne les annexes 1, 2, 5 et 6 de l'appel à propositions (prérequis, objectifs opérationnels, durée, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation.)</p> <p>Le sous-traitant retenu contribue au descriptif de présentation de l'action qu'il anime ainsi qu'à une vidéo de présentation de son action.</p> <p>Le sous-traitant retenu participe à un webinaire de lancement du programme de l'année à venir pour présenter l'action qu'il animera.</p> <p>Enfin, il répond, si besoin, à des demandes d'informations des personnes intéressées par la formation.</p>	oui	oui	
Critère 2 : L'identification précise des objectifs bénéficiaires, lors de la conception des prestations.	<p>4) Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).</p> <p><i>Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.</i></p>	<p>Le Carif Oref demande aux professionnels qui s'inscrivent dans les actions de professionnalisation de s'auto-positionner par rapport aux actions de leur choix. Les informations obtenues lors de l'inscription sur les attentes et le niveau des participants au regard des objectifs visés, sont envoyées au sous-traitant retenu pour prise en compte.</p> <p>Le sous-traitant retenu participe à l'analyse des besoins recueillis et à l'adéquation de la formation. Il vérifie l'adéquation des attentes par rapport aux objectifs et aux contenus de la formation, si besoin, le Carif-Oref, des décalages que le Carif-Oref devra signaler aux participants.</p>		oui	
Critère 2 : L'identification précise des objectifs bénéficiaires, lors de la conception des prestations.	<p>5) Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.</p> <p><i>Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables.</i></p>	<p>Le sous-traitant décline les objectifs généraux fixés dans l'appel à propositions en objectifs opérationnels et évaluables (cf. annexes 2, 5 et 6 de l'appel à propositions).</p> <p>Il propose une évaluation systématique pour chaque objectif opérationnel identifié.</p>	oui		
Critère 2 : L'identification précise des objectifs bénéficiaires, lors de la conception des prestations.	<p>6) Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.</p> <p><i>Démontrer que les contenus et modalités de mise en œuvre des prestations sont adaptés aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires.</i></p>	<p>En fonction des objectifs opérationnels présentés et des publics visés, le sous-traitant décrit le déroulé pédagogique de son action : contenus, durée et séquençement, modalité, méthodes pédagogiques, outils d'animation, supports, moyens postérieurs à la formation envisagés, modalités d'évaluation (cf. annexes 2, 5 et 6 de l'appel à propositions).</p> <p>Le sous-traitant retenu actualise le déroulé pédagogique si besoin avant son intervention par rapport à sa réponse à l'appel à propositions.</p>	oui	oui : actualisation du déroulé pédagogique si nécessaire	
Critère 2 : L'identification précise des objectifs bénéficiaires, lors de la conception des prestations.	<p>8) Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptées aux publics et modalités de formations.</i></p>	<p>Le programme de professionnalisation s'adresse à des professionnels régionaux qui s'auto-positionnent lors de leur inscription en ligne au regard des objectifs opérationnels de l'action.</p> <p>Le sous-traitant analyse les réponses au questionnaire d'inscription. Il rend compte de son analyse et donne son avis au Carif Oref de Normandie.</p> <p>Le sous-traitant informe le Carif-Oref des procédures de positionnement s'il en met en place et dans ce cas, il communique au Carif Oref les résultats obtenus.</p> <p>Dans le cas de pré-requis applicables à la formation proposée, le sous-traitant les précise dans sa réponse à l'appel à propositions (cf. annexe 2)</p>	oui	oui	



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves				
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture	
Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.	9) Le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation. <i>Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées</i>	Le Carif-Oref envoie un mail de confirmation d'inscription aux participants, au plus tard 10 jours avant le démarrage de l'action; le sous-traitant est en copie. Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant envoie, suite à ce premier mail, le lien et les modalités de connexion aux participants et il met le Carif-Oref en copie.					
	10) Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires. <i>La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).</i>	Après la prestation, le sous-traitant retenu et le Carif Oref conviennent d'un rendez-vous pour faire le point sur la formation et envisager, si besoin, les améliorations (contenus, accompagnement et suivi). Le sous-traitant retenu renseigne le bilan de la formation et le retourne au Carif-Oref (cf. annexe 7) ainsi que le déroulé pédagogique réalisé si celui-ci est différent de celui qui avait été prévu.		oui			oui
	11) Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation. <i>Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.</i>	Le sous-traitant retenu précise les outils d'évaluation de l'atteinte des objectifs en cours et en fin de formation (annexe 5). Il les met en œuvre et fournit au Carif-Oref les preuves matérielles des résultats obtenus. <i>(Si besoin, la nature des preuves de résultats obtenus sera revue entre le Carif-Oref et le sous-traitant retenu avant action)</i> Le sous-traitant retenu prévoit une restitution des évaluations aux stagiaires et la communique au Carif-Oref.		oui	oui		oui
12) Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours. <i>Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre</i>		Pour les formations dépassant la journée, le sous-traitant retenu prévoit, au moins un temps de débriefing/régulation par jour et propose des modalités pédagogiques suffisamment variées qu'il fait apparaître dans le déroulé pédagogique remis au Carif-Oref.	oui	oui		oui	



Attention	Critères	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions		Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves		
			Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action
Criteres pédagogiques, techniques et encadrement aux prestations mises en œuvre.	Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et encadrement	17) Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation				
		<i>Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestations(s).</i>	Le sous-traitant retenu précise ses besoins vis-à-vis du Carif Oref dès la réservation des dates (nombre de salles...).				
Criteres connaissances et compétences des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.	Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences	18) Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation		oui		
		<i>Démontrer l'existence d'une coordination des fonctions nécessaires à la prestation</i>	Le sous-traitant retenu se mobilise dans le cadre des réunions de coordination que le Carif-Oref propose.		oui		oui
Criteres connaissances et compétences des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.	Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences	19) Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation				
		<i>Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.</i>	Le sous-traitant retenu fournit au Carif Oref de Normandie un kit des supports pédagogiques utilisés durant la formation. Le sous-traitant précise les ressources pédagogiques utilisées, les modalités d'accès aux ressources et les notices d'utilisation des ressources. Nota : les supports powerpoint et word utilisés par le sous-traitant retenu utilisent la charte du Carif Oref.			oui	oui
Criteres connaissances et compétences des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.	Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences	21) Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation				
		<i>Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations. La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire</i>	Le sous-traitant met à disposition les ressources humaines qualifiées et expérimentées au regard de l'action proposée et ne peut changer d'intervenant sans accord du Carif Oref. Il joint impérativement un Curriculum Vitae de ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées et mentionne les formations suivies par les intervenants en lien avec le thème traité. (cf. annexes 1 et 2 de l'appel à propositions)			oui si changement d'intervenant après réponse à l'appel à propositions	oui
Criteres connaissances et compétences des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.	Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences	22) Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation				
		<i>Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.</i>	Le sous-traitant renseigne l'annexe 1 de l'appel à propositions.	oui			oui



Attention	Critères	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
				Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation					
	25) Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements. <i>Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.</i>	Le sous-traitant précise les outils utilisés pour réaliser sa veille sur les méthodes pédagogiques et donne quelques exemples d'utilisation au Carif Oref (Cf. annexe 1).	oui				
	26) Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/ former ou orienter les publics en situation de handicap. <i>Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/ prestataires du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en oeuvre.</i>	Le sous-traitant met en évidence les adaptations pédagogiques qu'il est susceptible de mettre en oeuvre. (cf annexe 2 : adaptation aux situations de handicap) A minima, si besoin, le sous-traitant retenu accepte d'intégrer sur proposition du Carif oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.	oui		oui	oui	
	27) Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel. <i>Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.</i>	Le sous-traitant répond aux exigences qui lui sont applicables depuis sa réponse à l'appel à propositions et tout au long de sa prestation. Il fait le point avec le Carif Oref pour envisager les évolutions qui seraient nécessaires.	oui		oui	oui	oui

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif ofref de Normandie (CO)	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves	Envoi après l'action et avant facture
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu
<p>Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.</p>	<p>30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression</i></p>	<p>Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation</p> <p>Concernant les questionnaires de satisfaction*, seuls ceux fournis par le Carif Ofref sont utilisés auprès des participants et le sous-traitant retenu donne le lien fourni par le Carif-Ofref pour qu'ils soient remplis à la fin de la prestation, dans le temps de la formation.</p> <p>Le Carif-Ofref retourne l'information sur la satisfaction des stagiaires au sous-traitant pour qu'il puisse la prendre en compte pour une action ultérieure.</p> <p><i>* Pour rappel, les modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs sont, en revanche, celles proposées par le sous-traitant retenu.</i></p>	<p>Envoi avant l'action</p> <p>Envoi après l'action et avant facture</p>
	<p>31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu fait vivre, promeut la démarche d'amélioration continue du Carif Ofref auprès des stagiaires et fait remonter lui-même les aléas, difficultés rencontrés</p>	<p>oui</p>
	<p>32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu prend en compte les propositions d'amélioration établies avec le Carif Ofref.</p>	<p>oui</p>

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

(Extrait de Formations multimodales – Attester la réalisation de l’action de formation – octobre 2019- FFFOD)

Pour pouvoir répondre aux contrôles administratifs et contrôles de service fait, en tant qu’organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s’engager à conserver l’ensemble des pièces justificatives qui permettent d’établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans. Le Carif-Oref se réfère au guide des formations multimodales édité par le FFFOD pour identifier les pièces justificatives qu’il demandera aux prestataires, une fois leur prestation réalisée.

Parcours multimodal : les activités de l’apprenant par grandes catégories et les preuves associées

	Situations pédagogiques	Preuves ou éléments de preuve
1	Effectue ou passe un test de positionnement	Extraction de LMS, score, émargement si test en présentiel
2	Reçoit une prescription, une restitution, des résultats	PIF (protocole ou plan individuel de formation), résultat du positionnement
3	Effectue ses activités en présentiel	Feuilles d’émargement
4	Effectue ses activités à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.
5	Échange à distance	Attestation de suivi à distance, avec visas de l’apprenant et du formateur ; ou extraction du LMS
6	Est évalué en présentiel	Feuilles d’émargement
7	Est évalué à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.



Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Objectif général	Objectif(s) opérationnel(s)	Indicateurs, modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels	Preuves des résultats obtenus par les participants, fournies au Carif-Oref



Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

(Cette annexe fournie pour information est susceptible d'évolution)

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

Participants :

Rappel des objectifs visés :

Tous les thèmes ont-ils été traités ? Oui Non

Si non, quels sont les thèmes non traités et commentaires

Synthèse des faits marquants (modifications du déroulé pédagogique : chronologie, déroulement, durée, sujets ajoutés ...) :

Adaptation aux situations de handicap de stagiaires : oui /non

Si oui lesquelles ?

Implication des participants (respect des consignes, des délais, réalisation des productions, participation aux échanges, disponibilité, cohésion de groupe)

Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR (suite)

Homogénéité par rapport aux objectifs opérationnels : pré-requis nécessaires/positionnement ; attentes

Atteinte des objectifs opérationnels pour tous les participants ?

Si non, avez-vous pu échanger avec les participants qui n'ont pas, de votre point de vue, atteint les objectifs ?

Modalités de partage des ressources pédagogiques (mise à disposition de présentations, documents, liens ...)

Commentaires sur la perception par le groupe (difficultés observées, sujets particulièrement appréciés ...):

Préconisations et perspectives, évolutions envisagées, améliorations possibles

Débriefing de session

Réalisé le :

En présence de (*formateur + chargé de mission pro du CarifOref*) :

Commentaires généraux et pistes d'amélioration / évolution de l'action de formation :

Liste de contrôle des documents requis pour clôturer chaque session :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Déroulé pédagogique | <input type="checkbox"/> Supports pédagogiques |
| <input type="checkbox"/> Recueil des besoins (facultatif car réalisé par le Carif-Oref) : preuve de réalisation et réponses individuelles | <input type="checkbox"/> Evaluation des acquis pendant et/ou en fin de session : preuve de réalisation et résultats individuels |
| <input type="checkbox"/> Test de positionnement à l'entrée (facultatif car réalisé par le Carif-Oref) : preuve de réalisation et résultats individuels | <input type="checkbox"/> Bilan de session |
| <input type="checkbox"/> Feuille d'émargement signée (si distanciel : relevé de connexion et excel signé) | <input type="checkbox"/> Synthèse de satisfaction - Bilan de formation (<i>Carif-Oref</i>) |



SITE DE CAEN/ siège

Unicité

10 rue Alfred Kastler

Bâtiment A

14000 CAEN

SITE DE ROUEN

Atrium

115 boulevard de l'Europe

BP 1152

76176 ROUEN CEDEX 1

